

Un partenariat affirmé pour plus de solidarité

■ L'Enseignement catholique

Étudavenir est un contrat d'assurance, unique en France, conçu en étroite concertation avec les responsables de l'Enseignement catholique.

L'établissement scolaire est souscripteur et l'adhésion à la formule partielle est exprimée par les familles. L'objectif est d'assurer les répondants financiers des enfants fréquentant un établissement scolaire catholique sous contrat avec l'État, contre le risque de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, par le versement d'une rente éducation.

La rente est servie chaque année à l'établissement scolaire, jusqu'à l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Elle est maintenue, en cas de changement d'établissement, dans l'Enseignement catholique en France métropolitaine.

■ L'UNPEC

La souscription au contrat Étudavenir donne accès au fonds social UNPEC (Union nationale de prévoyance de l'Enseignement catholique).

Le contrat Étudavenir est une véritable démarche de solidarité familiale soutenue par l'établissement. Il s'agit d'aider les familles en difficulté économique (chômage, perte d'emploi, mise en liquidation judiciaire de l'entreprise, maladie, accident, problèmes de couple...) à payer les frais de scolarité dus.

L'établissement accompagne les familles en situation difficile et constitue avec elles les dossiers de demande.

www.unpec.fr

Saint-Christophe
PRÉVOYANCE

277, rue Saint-Jacques, 75256 Paris Cedex 05
Société anonyme au capital de 14 322 552 Euros
B 399 227 404 RCS Paris
Tél. : 01 56 24 77 40 - Site : www.msc-assurance.fr

Document non contractuel. Réf. : PMI 309 - Partiel - 05/2009. Crédit photos : Getty-images ; Fotolia. WBcom.



Étudavenir

**La garantie
des frais
de scolarité**

Saint-Christophe
PRÉVOYANCE

É T U D A V E N I R

L'éducation de vos enfants, telle que vous la voulez.

Vous souhaitez que vos enfants puissent continuer leurs études en toutes circonstances ? La protection de votre famille fait partie intégrante de vos priorités ? Si prévoir vous tient à cœur, Étudavener vous concerne.

Personne ne peut anticiper une maladie ou un accident. Cependant, face à l'imprévisible, les conséquences financières sont souvent dramatiques pour les proches. D'où l'intérêt de souscrire à une assurance pour protéger l'avenir de ses enfants.

L'objet d'Étudavener est limpide : prendre intégralement en charge les frais réels de scolarité de vos enfants dans l'Enseignement catholique, en cas de perte totale et irréversible d'autonomie, ou de décès des parents.



Étudavener :

l'avenir de vos enfants assuré

Les frais de scolarité (montant de la contribution familiale figurant sur la facture de l'établissement scolaire) sont pris en charge :

- de la maternelle jusqu'à l'obtention du baccalauréat,
- en externat ou en demi-pension (optionnel à la souscription du contrat),

■ pour tout établissement de l'Enseignement catholique situé en France,

■ pour toute la durée de la scolarité, jusqu'au terme de l'enseignement secondaire (ou au-delà avec le contrat "Études supérieures").

Étudavener :

un contrat simple et sûr

Étudavener intervient directement auprès des établissements scolaires pour payer les frais de scolarité, même en cas de déménagement ou de changement d'établissement scolaire. Quoi qu'il vous arrive, vous êtes donc assuré que le contrat souscrit permet la poursuite de la scolarité de vos enfants.

Étudavener : une protection essentielle qui vous libère

Si vous êtes déjà couvert par d'autres protections (via votre employeur, ou une assurance vie, etc.), elles pourront être consacrées aux autres besoins de votre famille, puisque la scolarité de vos enfants sera prise en charge par Étudavener.

Étudavener :

pour tous les schémas familiaux

Étudavener s'adresse aux répondants financiers de l'enfant, au sens large du terme : les 2 parents naturels ou adoptifs, ou les 2 tuteurs légaux de l'enfant.

Si les parents sont séparés judiciairement : le parent naturel ou adoptif qui a la garde de l'enfant ou le tuteur légal ou en second, le concubin ou son ancien conjoint.

Vous pouvez assurer l'un ou les deux répondants financiers de l'enfant. La solution la plus confortable est d'assurer les 2 parents, sur la base de l'externat et de la demi-pension. C'est une sécurité, car il est fréquent, suite à la disparition du conjoint, que les enfants deviennent demi-pensionnaires, d'où des frais supplémentaires.



Les points forts Étudavener

- Une souscription sans limite d'âge et ultra simple : la déclaration d'état de santé jointe suffit pour adhérer.
- Décès toutes causes : maladie ou accident.
- Garantie immédiate en cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.
- Un versement rapide à l'établissement scolaire.

Quel est son coût ?

Cycle scolaire suivi par l'enfant	Base de calcul = Frais annuels de la scolarité*	Cotisation annuelle ttc pour la couverture de					
		Scolarité seule		Scolarité et demi-pension		Externat	
Maternelle et primaire	jusqu'à 550 €	10,3 €	15,6 €	23 €	34,9 €		
	de 551 € à 860 €	21,5 €	32,7 €	48,3 €	73,3 €		
	plus de 860 €	27,7 €	42,1 €	62,1 €	94,3 €		
Collège	jusqu'à 650 €	10,2 €	15,3 €	24,7 €	37,1 €	52 €	78 €
	de 651 € à 960 €	19,5 €	29,2 €	47,1 €	70,6 €	102 €	153 €
	plus de 960 €	28,3 €	42,4 €	68,3 €	102,4 €	173 €	259,5 €
Lycée	jusqu'à 750 €	9,6 €	14,8 €	17,1 €	26,2 €	36 €	55,2 €
	de 751 € à 1 155 €	17,5 €	26,8 €	30,9 €	47,4 €	50 €	76,7 €
	plus de 1 155 €	23,5 €	36 €	41,6 €	63,8 €	120 €	184 €

* Les frais de scolarité correspondant au montant de la contribution des familles, ils figurent sur la facture émise par l'établissement scolaire.

Exemple :

Votre enfant est en 5^e, ses frais annuels de scolarité sont de 700 €, la cotisation correspondante est indiquée dans la ligne "collège", dans la tranche "de 651 € à 960 €". Selon la garantie choisie, la cotisation sera de ■ pour un seul parent : 19,50 € pour la seule scolarité - 47,10 € pour la scolarité et la 1/2 pension - 102 € pour la scolarité et la pension. ■ pour deux parents : 29,20 € pour la seule scolarité - 70,60 € pour la scolarité et la 1/2 pension - 153 € pour la scolarité et la pension.

Questionnaire médical simplifié

Ce document est destiné au médecin conseil qui gardera confidentiels les renseignements communiqués.

■ Si vous adhérez pour la première fois à ce contrat, vous devez compléter et signer le questionnaire ci-dessous.

Je réponds "oui" à l'une des questions ci-dessous, je retourne le questionnaire complété par moi et par mon médecin (partie inférieure) cacheté de sorte que les informations médicales restent confidentielles et à destination du médecin conseil de Saint-Christophe Prévoyance. Le médecin conseil déterminera si une surprime doit être envisagée et vous en serez informé.

Je réponds "non" à l'ensemble des questions ci-dessous et je n'ai pas à voir mon médecin traitant.

■ Si vous renouvelez votre contrat, vous devez dater et signer le questionnaire sans le remplir.

■ 1^{er} répandant financier

Nom :

Prénom :

Sexe : F M Date de naissance :

Êtes-vous atteint :

- d'une maladie cardio-vasculaire ? oui non
- d'une maladie neuro-psychiatrique ? oui non
- d'une maladie chronique ou congénitale ? oui non
- d'une affection virale à l'exception de celles dues à des virus saisonniers ? oui non
- d'une affection maligne ? oui non
- Suivez-vous un traitement médical permanent ? oui non
- Avez-vous été hospitalisé au cours des 5 dernières années ? oui non
- Avez-vous eu un arrêt de travail de plus de 30 jours au cours des 5 dernières années ? oui non
- Avez-vous suivi une cure thermale au cours des 5 dernières années ? oui non

Fait à : Signature :

le : / /

■ Partie à faire compléter par le Médecin traitant

le : / / Signature et cachet :

■ 2^e répandant financier

Nom :

Prénom :

Sexe : F M Date de naissance :

Êtes-vous atteint :

- d'une maladie cardio-vasculaire ? oui non
- d'une maladie neuro-psychiatrique ? oui non
- d'une maladie chronique ou congénitale ? oui non
- d'une affection virale à l'exception de celles dues à des virus saisonniers ? oui non
- d'une affection maligne ? oui non
- Suivez-vous un traitement médical permanent ? oui non
- Avez-vous été hospitalisé au cours des 5 dernières années ? oui non
- Avez-vous eu un arrêt de travail de plus de 30 jours au cours des 5 dernières années ? oui non
- Avez-vous suivi une cure thermale au cours des 5 dernières années ? oui non

Fait à : Signature :

le : / /

■ Partie à faire compléter par le Médecin traitant

le : / / Signature et cachet :

